

Réussir l'après-grand chantier EPR grâce à l'accord de performance territoriale

Le 25 octobre, l'Etat, EDF, la Région Normandie, le Département de la Manche et la Communauté d'Agglomération du Cotentin ont signé un accord de performance territoriale pour l'après Grand Chantier de l'EPR Flamanville 3. Celui-ci est destiné à sécuriser l'emploi des salariés en fin de mission du chantier de construction de l'EPR et à fidéliser les compétences au profit du territoire et de ses filières économiques.

Le label Grand Chantier a été délivré le 1^{er} août 2008 par le Premier ministre, à la demande d'EDF, fort du soutien de l'ensemble des acteurs locaux. Il a permis la réalisation d'un programme d'équipement de 123 millions d'euros et le retour à l'emploi *via* la formation de 1 300 personnes. Pour veiller aux équilibres socio-économiques consécutifs à la fin du chantier, cette procédure prévoit l'instauration d'un dispositif d'après Grand Chantier destiné à maintenir l'emploi et l'activité dans le Cotentin.

Dans ce but, un accord de performance territoriale de l'après Grand Chantier a été signé pour 3 ans par l'Etat, EDF et les collectivités territoriales. Il est le fruit d'une concertation étroite entre les parties prenantes du territoire qui ont exprimé leur intérêt et co-construit le plan d'action.

Un accord basé sur deux axes complémentaires

Le premier axe vise à identifier et à traiter les conséquences directes de la fin du chantier de construction de l'EPR de Flamanville sur la main d'œuvre et les entreprises locales, ainsi que sur les commerces de proximité.

L'EDEC* et l'équipe emploi-formation du Grand Chantier sont déjà engagés dans le redéploiement des salariés locaux en contrat à durée déterminée, à fin de chantier et intérimaire. Les partenaires de l'accord de performance territoriale apporteront un appui aux PME/TPE locales travaillant sur le chantier et une action sera menée pour préserver l'harmonie du tissu commercial local.

En réponse aux attentes du territoire, le second axe a pour ambition de susciter des projets structurants, innovants et créateurs d'emplois. Ces emplois nouvellement créés pourront ainsi être des passerelles pour des salariés souhaitant mettre à profit les compétences acquises sur le chantier de l'EPR. Pour cela, EDF s'engage à soutenir financièrement des projets créateurs d'emploi en lien avec l'industrie et les services, l'artisanat, la pêche ou encore le tourisme et l'économie sociale et solidaire.

3 millions d'euros engagés par EDF

Pour atteindre ces objectifs, EDF s'engage sur un soutien financier de trois millions d'euros pour accompagner la réussite de l'accord de performance. Ces fonds permettront de financer d'une part les besoins d'accompagnement et d'ingénierie et d'autre part des prêts participatifs aux entreprises créatrices d'emploi (sans possibilité d'aide directe).

* L'EDEC (Engagement pour le Développement de l'Emploi et des Compétences) est un accord pluriannuel entre l'Etat et les acteurs de l'emploi visant à sécuriser les parcours professionnels des salariés locaux précaires.